



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 43913

Texte de la question

M. Martin Malvy appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des medecins nephrologues liberaux. En effet, lors de son conseil d'administration du 10 septembre 1996, la Caisse nationale d'assurance maladie aurait decide de diminuer les depenses de sante liees a cette specialite medicale. Les praticiens de ce secteur protestent contre cette decision qu'ils jugent d'autant plus regrettable que les representants de la profession ont formule durant ces dernieres semaines des propositions de regulation des depenses basees sur un schema medico-economique. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin de parvenir a une maitrise medicalisee des depenses de ce secteur de sante basee sur une reelle concertation avec les medecins nephrologues liberaux.

Données clés

Auteur : [M. Malvy Martin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43913

Rubrique : Assurance maladie maternite : generalites

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 1996, page 5375